

Flash infos

Bulletin municipal | Été 2023



www.groissiat.fr

Pour l'Actu en direct pensez **Panneau Pocket**. Les informations officielles, les loisirs, les alertes locales : météo, canicule, sécheresse, toujours dans votre poche !



Et notre site :

www.groissiat.fr



AGENDA

SEPTEMBRE

Samedi 9 et dimanche 10

Fête du Village organisée par les associations et la Commune.

Vendredi 29

Virades de l'Espoir au parc loisirs de 14h00 à 19h00.

Assemblée générale du Sou des Écoles.

OCTOBRE

Dimanche 1^{er}

Vente de pizzas par le Grobbes Club place St-Cyr.

Samedi 14

Fête de la bière du Sou des Écoles.

NOVEMBRE

Samedi 11

Commémoration place St-Cyr.

Vendredi 17

Soirée Beaujolais organisée par le Comité des Fêtes.

Dimanche 26

Repas des Aînés offert par la Municipalité.

DÉCEMBRE

Dimanche 10

Arbre de Noël de la Commune.

SOMMAIRE

2

AGENDA 2023
SOMMAIRE

3

LE MOT DU MAIRE

4-9

CADRE DE VIE

10

ENFANCE - JEUNESSE

11-12

ACTUALITÉS - INFOS

13-15

ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

16

PORTRAITS - ZOOM

Edité par la Mairie de Groissiat
50 route de Château Covet
01100 GROISSIAT
Tél : 04 74 77 13 08
Mail : mairie@mairiegroissiat.fr

Directrice de publication :
Patricia DEGUERRY

Rédactrices :
Patricia DEGUERRY
Evelyne MORAND

Mise en page et impression :
Imprimerie Solypac, labellisée Imprim'Vert®,
à Oyonnax
Tirage : 550 ex.



**Chers Groissiatés,
Le lundi 3 juillet
dernier, au
lendemain des
événements qui
ont secoué notre
pays, nous nous
sommes rassemblés,
élus et population,
sur le parvis de
notre mairie,
symbole de notre
République ; car
nous refusons que
notre pays continue
de sombrer dans
le chaos. Nous
refusons de regarder
passivement les
mairies brûler, les
magasins pillés, les
écoles saccagées,
les bâtiments
publics incendiés,
les maires agressés,
les Français victimes
d'actes injustifiables,
de dégradations
et de violences, et
nous soutenons les
pompiers, les forces
de l'ordre mobilisés
au quotidien pour
nous protéger.**

Les élus du peuple que nous sommes ont voulu montrer par cette action, aux côtés des citoyens que vous êtes, que nous ne baisserons pas les bras et que nous voulons continuer à vivre ensemble, dans le respect de la République et de la France.



Nous ne voulons pas rester inactifs face à ces individus qui, par leurs comportements haineux, méprisent la République. Malheureusement, cette situation ne surprend pas les maires qui alertent depuis fort longtemps sur ces phénomènes. Désormais il faut un réel sursaut civique face à cet écroulement de notre société. Nous resterons mobilisés pour que les autorités de notre pays ne soient pas bafouées.

Dans un tout autre registre, en vigueur depuis le 19 décembre 2019, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été mis en révision depuis avril 2023 pour intégrer l'ensemble du territoire intercommunal soit 42 Communes d'une part et tenir compte des évolutions législatives d'autre part.

Comme vous en avez déjà sans doute entendu parler, la loi devient de plus en plus contraignante en termes d'urbanisation, avec dans un premier temps une réduction de 50 % des possibilités d'urbaniser (horizon 2031) pour tendre dans un second temps (horizon 2050) vers une impossibilité d'ouvrir de nouvelles zones urbanisables ; loi ZAN = Zéro artificialisation nette.

Les contraintes législatives opposées à notre Commune sont telles que les possibilités de développement sont extrêmement réduites, notamment du fait du lancement, en 2022 et 2023, de deux programmes immobiliers privés soumis à OAP (orientations d'aménagements et de programmation) sectorielles issues du PLUI en vigueur.

La marge de manœuvre pour conserver des terrains urbanisables sera très faible mais nous n'aurons pas le choix.

Cette procédure doit s'étaler sur plusieurs années pour aboutir, en 2025, à une approbation du nouveau document.

Croyez que nous continuerons à défendre au mieux vos intérêts et ceux de la commune, mais la loi nous contraint à des choix arbitraires qui nous contraignent sur bien des aspects et engendrent un lourd travail administratif pour les élus et leur personnel.

Toutefois, aucun obstacle ne nous empêchera de poursuivre notre engagement au service de la population et de travailler sans relâche pour vous donner le meilleur cadre de vie possible, car comme je me plaisais à le répéter « il fait bon vivre à Groissiat ! ». De nombreux chantiers seront lancés cette fin d'année et surtout en 2024, détaillés dans les pages dédiées aux travaux.

Néanmoins dans ce contexte national compliqué, nous ne devons pas oublier de nous évader en participant à des moments festifs. Cet été 2023, nous sommes particulièrement gâtés, d'une part « Nos rouges et noirs » ont remporté le titre de Champion de France de Pro D2, qui leur a ouvert les portes de l'élite du rugby français le Top 14, en ramenant le bouclier de Brennus. Et d'autre part, le Tour de France, cette grande fête populaire, est passée le 14 juillet, jour de Fête Nationale dans notre beau département, avec une arrivée au mythique Grand Colombier, doublée d'une arrivée à Bourg-en-Bresse le 20 juillet. Ces deux événements donnent un super coup de projecteur à notre territoire et apportent un peu de légèreté à notre quotidien ! Au chapitre loisirs, vous découvrirez au fil de ce nouveau numéro, les événements qui nous ont fait vibrer grâce à l'investissement toujours aussi dévoué de nos associations Groissiatés et de l'équipe municipale.

Alors, mes Chers Groissiatés, je vous souhaite un magnifique été et vous donne rendez-vous pour notre Fête du Village les 9 et 10 septembre prochains dans notre parc de Château Covet !

**Patricia DEGUERRY
Maire**

LES TRAVAUX SE POURSUIVENT



Réfection du parking dans le vieil Alex

Comme promis les travaux d'embellissement dans le secteur d'Alex village sont achevés et offrent un parking destiné aux riverains et visiteurs.

Nous espérons qu'il sera utilisé afin d'éviter les stationnements anarchiques et gênants dans la rue de la Combelle.

Nous avons pu constater la présence permanente, dans certains quartiers, des bacs rouges et jaunes sur la voie publique. Nous rappelons qu'ils doivent être impérativement rentrés dans les propriétés dès la collecte effectuée le mercredi. Ils ne doivent pas rester sur le domaine public par souci d'hygiène et surtout de sécurité. Les émeutes nationales nous rappellent que les

poubelles peuvent être la proie d'incendies. Nous comptons donc sur votre diligence, il en va de votre responsabilité. Des rappels à l'ordre seront adressés aux propriétaires qui ne respecteront pas cette règle de vie (les numéros des bacs permettent de les identifier).

Dernier acte de rénovation du groupe scolaire

Selon nos engagements, la deuxième phase de travaux a eu lieu aux vacances d'avril. L'aile droite, regroupant l'administratif et une salle de classe, a été totalement réhabilitée du sol au plafond.

La dernière phase des travaux a été anticipée fin juin pour garantir un achèvement pour la rentrée de septembre. Depuis le début des vacances scolaires, toute l'école est en chantier. Le défi est lancé aux artisans locaux pour que l'école soit opérationnelle le 4 septembre afin d'accueillir les enfants dans un cadre totalement rénové.

►► Coût total : environ 100 000 €



Réhabilitation du réseau urbain de la rue de la Roche Charaton

Prévus au schéma directeur d'assainissement de HBA depuis 2016, ils ont débuté avec la première phase le 26 juin dernier et se sont achevés le 13 juillet. Le réseau reste en unitaire, les onze branchements sont repris à l'identique jusqu'en limite privé-public.

Pour rappel, il est interdit de faire transiter les eaux usées et/ou pluviales par une fosse septique avant d'être rejetées dans le réseau public. Si tel est le cas, les fosses doivent obligatoirement être shuntées.

La seconde phase interviendra à partir de début septembre pour environ 3 semaines. Pendant la durée des travaux, Mme le Maire a exigé que l'accès aux habitations soit maintenu pour les riverains. Les entreprises mandatées par HBA, EHTP et M3R, ont tout mis en œuvre afin que la gêne occasionnée soit la plus réduite possible.

►► Montant global de l'opération soutenue par HBA : 93 000 €



TRAVAUX À L'HORIZON FIN 2023...

Secteur Jobin et chemin du Moulin de Nerciat

La création de réseau de transfert des eaux usées de la commune de Martignat jusqu'à la station d'épuration (STEP) de Groissiat annoncés depuis plus d'un an à l'initiative de Haut Bugey Agglomération devrait enfin débuter fin d'année 2023. Ces travaux incontournables, d'intérêt général, mandatés par les autorités de l'Etat, impacteront la commune de Groissiat depuis la Départementale RD106 jusqu'à la Zone Industrielle de Nerciat et traverseront les quartiers : près du cimetière, chemin du Moulin de Nerciat, la voie romaine près de l'école et du Parc Loisirs. Le parking de l'école ne sera pas impacté.

Une réunion publique sera programmée à l'initiative de HBA au plus tard début d'année 2024, en présence des entreprises, à destination de la population, afin d'exposer la nature des travaux, l'impact sur le quotidien des riverains, l'organisation des transports urbains et scolaires, le stationnement...

Ces travaux assez conséquents seront organisés de façon à limiter la gêne occasionnée pour les riverains ; la circulation sera réglementée au gré de l'avancement du chantier.

A l'issue de ces travaux d'assainissement, 2nd semestre 2024, la réhabilitation de la Rue Jobin pourra enfin prendre le relais afin de sécuriser et embellir ce secteur...

Groissiat joue la carte énergie et passe à l'éclairage public aux leds



Nous avons fait le choix de ne pas couper l'éclairage public la nuit pour des raisons de sécurité. L'actualité ne nous encourage pas à opter pour cette solution mais nous ne restons pas passifs pour autant.



Dans un monde où la réduction de l'empreinte carbone devient incontournable, l'éclairage communal doit se renouveler, se transformer et adopter la technologie led.

Les ampoules d'ancienne génération seront remplacées par une technologie led plus économique, plus respectueuse de l'environnement.

L'étude de notre parc a été confiée au SIEA (syndicat en charge de la gestion de notre éclairage public) afin de définir les zones prioritaires les plus énergivores.

Les zones industrielles et les lampadaires type « boule », interdits à partir de 2025, seront traités d'ici fin 2023.

Les lanternes existantes seront remplacées par des leds avec une variation d'intensité sur certaines plages horaires pour réduire considérablement la consommation énergétique et adapter l'éclairage aux besoins. Cette 1^{ère} phase concernera principalement Alex. L'investissement total pour cette opération sera de 240 000€ une fois la participation du Syndicat (SIEA) et de l'Etat déduite, et s'échelonnera sur 3 ans.



Aménagement du Parc Loisirs

Comme la municipalité l'avait promis, cet hiver la partie « loisirs » du parc sera rénovée et repensée afin d'offrir aux familles et aux assistantes maternelles le fréquentant régulièrement, un lieu sécurisé et apaisant avec de nouvelles infrastructures pour les jeunes enfants à qui un espace sera dédié.

Afin de répondre également aux souhaits de l'Association Sportive et aux sportifs amateurs de la commune, la réfection du chemin existant permettra de créer un parcours de santé avec des agrès et des éléments de fitness pour se détendre.

Le terrain de tennis, édifié sur une aire marécageuse, sera

démoli et laissera place à une aire de pique-nique.

Son réaménagement s'opère à l'occasion et dans le cadre d'un projet global, à savoir la réfection et la mise en sécurité de la rue Hippolyte Jobin qui longe cet espace de loisirs.

Ces travaux interviendront dans une seconde phase car l'Agglomération a programmé des travaux d'assainissement importants qui devraient s'étaler de fin 2023 à début 2024 et qui traversent cette zone.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 85 523.60 € et devrait être subventionnée par HBA, le Département et la DETR.

La réalisation de ces travaux est envisagée début 2024.

MOUSTIQUE TIGRE: AGISSONS POUR UN ÉTÉ PLUS TRANQUILLE

Comment agir pour réduire la présence du moustique tigre ?

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre !

- Mettez à l'abri ou supprimez tous les contenants où l'eau peut s'accumuler : soucoupes pour les pots de fleurs, pneus, bâches, jouets, mobilier de jardin, pieds de parasols, etc.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, regards, caniveaux ...) et entretenez votre jardin (taille, débroussaillage, élimination des déchets végétaux).
- Changez l'eau des fleurs une fois par semaine.
- Couvrez les bidons, citernes, bassins de récupération d'eau de pluie ou piscines gonflables hors d'usage et retournez les arrosoirs et brouettes.

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble>

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



Évitez que le moustique tigre ne vous envahisse !
Entre avril et octobre,
appliquez les gestes simples, 5 min par semaine.

RANGÉZ, VIDEZ, COUVREZ
les contenants où l'eau peut s'accumuler.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

POLICE NATIONALE  **GP**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, inscrivez-vous gratuitement au dispositif Opération Tranquillité Vacances. Le formulaire est disponible en ligne ou à la gendarmerie. Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.

Rappel

PENSEZ GENDARMERIE EN COMPOSANT LE 17 si vous constatez des incivilités, n'attendez pas le lendemain pour le signaler en mairie.

C'est sur le fait qu'on agit !

Ayez le réflexe « **PARTICIPATION CITOYENNE** », avertissez vos référents secteur en votre absence.

OPÉRATION VILLAGE PROPRE

Samedi 1^{er} avril 2023



Vous étiez nombreux à parcourir les rues et chemins de la commune pour un grand nettoyage de printemps.

Les enfants, sensibilisés lors de leur visite de la mairie organisée dans le cadre du dispositif « petit citoyen », étaient au rendez-vous.

Notons que grâce à l'investissement des agents communaux, notre commune reste propre malgré les incivilités récurrentes (jet de canettes, d'emballages de fast-food,...)

Merci à tous pour l'attention que vous portez à notre village.



FRELONS, GUÊPES, ABEILLES



L'augmentation du nombre d'interventions liées à la destruction de nids (abeilles, frelons, guêpes) a contraint les SDIS (Service Départemental d'Incendie et de secours) à prendre des mesures pour réduire l'engagement de ses sapeurs-pompiers, et préserver ainsi leur capacité opérationnelle pour assurer les missions d'urgence.

La destruction des nids d'hyménoptères chez les particuliers est prise en charge par différents **professionnels privés**. Les sapeurs-pompiers interviennent seulement si le nid se situe dans un environnement sensible (crèches, écoles, etc.).

En cas de doute, contacter le 18 ou le 112 pour prendre les renseignements.

LA COMMUNE SOUTIEN SES POMPIERS... devenez Sapeur-Pompier



LA FORÊT ET L'EAU DES RESSOURCES À PRÉSERVER

Agissez CONTRE les FEUX DE FORÊT

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

33 % du territoire est boisé

DANS L'AIN

PRÉVENIR

- Aux abords des forêts**
 - Pas de cigarettes, mégots jetés au sol
 - Ni feu, ni barbecue
- Maison**
 - Pas de travaux source d'étincelles
 - Pas de combustible près de la maison
 - Prévoir le débroussaillage
- Respect**
 - Des interdictions d'accès en période à risque
 - Pas d'incinération
 - Camper uniquement dans les lieux autorisés

S'INFORMER

Règles de brûlage et d'écobuage
Restrictions en cours

WWW.AIN.GOUV.FR

Météo des forêts

WWW.METEOFRANCE.COM

Ne pas s'exposer aux risques ni entraver l'action des secours

Donner l'alerte : appeler sans délai le 18 ou le 112

Fournir aux sapeurs-pompiers le plus de précisions possible

AGIR

Si ordre d'évacuation, prendre son kit d'urgence préalablement préparé

Se mettre en sécurité dans un bâtiment et fermer fenêtres, volets et aérations

Fr-alert.gouv.fr/actualites/kit-durgence

AIN le Département

Suivez l'actualité SDIS

Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain

SDIS

Plus encore en été la forêt est vulnérable, protégeons-la !

Malmenée par les évolutions du climat, la forêt est trop souvent victime de malveillance ou d'imprudence humaine. 90% des départs de feu sont dûs à l'homme. Un jet de mégot depuis un véhicule, un barbecue en forêt, des travaux domestiques,... sont autant de risques pour la végétation.

Nous devons être vigilants et adopter les bons gestes, notre forêt en dépend.

Nous devons protéger notre ressource mais aussi épargner les sapeurs-pompiers qui, parfois au péril de leur vie, combattent les flammes.

L'Ain n'est pas épargné par les effets du changement climatique avec comme conséquences la sécheresse, les canicules de plus en plus fréquentes, propices aux incendies et à la raréfaction de nos ressources en eau.



ALERTE



Restez à l'écoute des vigilances tout au long de l'été



Des arrêtés préfectoraux prescrivent des restrictions temporaires mais strictes de certains usages de l'eau à des degrés différents selon les zones.

Respectez-les, l'eau est vitale et doit être économisée pour ne pas en manquer.



RAPPEL RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

La réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage est régie par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 dont voici un extrait :

Propriétés privées

ARTICLE 13 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

ARTICLE 14 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent (liste

non exhaustive). Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * Les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19h30
- * Les samedis de 9 h à 12 h et de 15h à 19 h
- * Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h

Chantiers

Chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air.

ARTICLE 16 :

Tous les travaux susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage sont interdits :

- Tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures,
- Toute la journée des dimanches et jours fériés, exceptées les interventions d'utilité publique en urgence.

Entretien des haies débordantes sur la voie publique par les particuliers



Nos appels ont été entendus, il reste toutefois des haies très envahissantes pour lesquelles les propriétaires ont reçu un courrier. Sans intervention de leur part, nous mettrons à exécution la règle qui est de faire procéder par nos agents à la taille et de facturer par le biais du Trésor Public.



Règles d'urbanisme

Parce qu'il existe des règles d'urbanisme à respecter (Plan Local d'Urbanisme - PLU), nous tenons à rappeler à chacun que des travaux doivent être **précédés** de formalités obligatoires.

Qu'il s'agisse d'aménagements de clôtures, de portails, de façades, de la pose de panneaux photovoltaïques, de la construction d'abris divers (pergolas, carport), etc... il est impératif d'établir un dossier de **déclaration préalable** de travaux ou un dossier de permis de construire.

Les démarches se font **avant** d'entreprendre les travaux et non à posteriori. Les permis modificatifs fleurissent, cette nouvelle méthode engendre des recours juridiques.....

>> **Vous trouverez également des renseignements sur le site officiel :**

www.service-public.fr – logement/urbanisme ainsi que sur le site : **www.hautbugey-agglomeration.fr** ; rubrique PLU.



PETIT CITOYEN



Ce dispositif visant à inciter les élèves à s'impliquer dans la vie communale et, plus largement, les initier à la citoyenneté, a été instauré à la rentrée 2023 pour les élèves de CM2.

En collaboration étroite avec l'équipe éducative mais sans lien avec les résultats scolaires, ce sont les comportements citoyens qui sont encouragés: la participation aux commémorations, aux animations communales (Village Propre...), les relations respectueuses avec les adultes dans les services périscolaires (garderie, cantine...), l'esprit de camaraderie, d'initiative...

Le 27 février la classe de CM1/CM2 est venue visiter la mairie, guidée par Mme le Maire en personne.

Les symboles de la République et le rôle des services leur ont été expliqués. Mme le Maire a également rappelé l'importance d'être un citoyen actif afin de faire vivre la commune. La visite s'est terminée, comme il est de coutume à Groissiat, par un goûter.

A l'occasion de la kermesse, le 24 juin, tous les CM2 se sont vu remettre un certificat attestant de leur participation et les 3 élèves les plus impliqués, ont reçu un diplôme, un petit présent tricolore et un mini-drapeau français.



Le dispositif sera reconduit à la rentrée, nous comptons sur les nouveaux élèves pour s'investir dans la vie citoyenne et sur leurs parents pour les soutenir dans leur engagement.

INSCRIPTIONS RENTRÉE

2023-2024



Elles se font **impérativement en Mairie** avant de prendre rendez-vous à l'école.

Il est nécessaire de se présenter avec votre livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

L'inscription effective se fera ensuite à l'école, sur rendez-vous et sur présentation des documents suivants: livret de famille, carnet de santé et certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé dans une autre école.



RETRAITE ANNICK PENNONE, Mardi 31 janvier 2023

Après de longues années au service de la commune et des enfants, Annick a fait valoir ses droits à la retraite. Les anciens élèves se sont mêlés aux nouveaux pour fêter son départ. Chacun avait apporté

une rose pour lui constituer un énorme bouquet. La municipalité s'est associée à cet évènement et a salué son engagement auprès des enfants et du comité des fêtes et se félicite de son choix de rester sur la commune où il fait bon vivre.



AEPV

13 mai 2023



Equipe de 4 personnes
Niveau facile
5 kms par relais
(dernier relais parcouru en équipe)

**6ème DEFI SPORTIF
INTER-ENTREPRISES**
HAUT-BUGEY PLASTICS VALLEE

SAMEDI
13 MAI 2023

Inscriptions sur www.aepv.com

Pour la 2^{ème} année consécutive, les membres du Conseil Municipal ont relevé le défi et présenté 2 équipes au départ de cette journée sportive organisée par l'AEPV : Groissiat Run for Fun et Groissiat Team. Malgré la pluie, coureurs et supporters étaient très motivés. Rendez-vous l'année prochaine ...



DÉFILÉ DES CLASSES EN 3

Les reconnaissez-vous ?



RALLYE AIN-JURA

Une spéciale passe par Ijean et fait le bonheur des Groissiatis

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES 2^{ème} DIVISION

FFSA

HAUT-BUGEY

44^{ème} RALLYE
AIN-JURA

14^{ème} rallye VHC
2^{ème} rallye VHR
2^{ème} rallye VMRS

12-13 | 05 | 2023

VOTRE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE



Elodie PIARD
Votre conseillère numérique

„
Mon rôle est de vous aider à être plus autonome avec votre smartphone, ordinateur, boîte mail...“




Un de mes lieux d'intervention

► Groisiat - Mairie



Cours gratuits

Ateliers collectifs (max. 6 personnes) et accompagnement individuel

Ordinateurs et tablettes fournis

Exemple d'ateliers

- Gérer ses e-mails
- Scanner des documents avec son smartphone
- Accompagner son enfant dans sa scolarité
- Organiser ses photos
- Concevoir des affiches, cartes de vœux...

Prenez rendez-vous ! **06.71.02.45.94**

conseillernumpe@hautbugey-agglomeration.fr

Service proposé par l'Etat et vos collectivités



Ce service de proximité, à destination des administrés en difficulté avec le numérique, sera reconduit pour 3 ans malgré la baisse des dotations de l'Etat, grâce à la solidarité territoriale à laquelle nous adhérons.

Elle a permis à tous les usagers de HBA de pouvoir bénéficier d'un accompagnement.

>> N'hésitez pas à contacter Élodie pour vous inscrire !

QUE FAIRE SI JE TROUVE UN ANIMAL ERRANT (CHIEN OU CHAT) ?






QUE FAIRE SI JE TROUVE UN ANIMAL ERRANT (CHIEN OU CHAT) ?

RAPPEL DE LA LOI
TOUT ANIMAL, CHIEN OU CHAT, DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ

1 CONTACTEZ LA MAIRIE OU LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE OÙ VOUS AVEZ TROUVÉ L'ANIMAL



2 Après accord de la mairie :

- Vous l'amenez à la fourrière animale du Haut-Bugey → la mairie contacte la fourrière au préalable
- OU La commune se charge de l'amener à la fourrière
- OU La fourrière se déplace sur demande de la mairie



3 L'ANIMAL EST IDENTIFIÉ

La fourrière contacte le propriétaire qui devra récupérer son animal après paiement des frais.



3 L'ANIMAL N'EST PAS IDENTIFIÉ

Il sera placé au refuge du Haut-Bugey pour une adoption (Après un délai de 8 jours ouvrés, si l'éventuel propriétaire n'est pas venu le récupérer)



POUR LES ANIMAUX BLESSÉS OU DÉCÉDÉS

! Ils doivent être amenés directement chez un vétérinaire après accord de la commune. Aucun animal blessé ne sera pris en charge par la fourrière directement.

FOURRIÈRE ANIMALE DU HAUT-BUGEY

Rue Belmont 01100 Oyonnax 06 33 48 06 21 Du lundi au samedi 8h30-12h / 14h-17h
Dimanche : 8h30-13h

LOTO DU COMITÉ DES FÊTES ET DU SOU DES ÉCOLES

Dimanche 19 février

Le loto a fait salle comble grâce à une organisation parfaite et à des lots de qualité.



BUGNES DU SOU DES ÉCOLES

Vendredi 3 mars



- 80 kgs de pâte
 - 4 points de vente
 - des bénévoles motivés
 - 1 bonne dose de bonne humeur
- ... Mélangez bien le tout et vous obtenez un franc succès !



ST PATRICK DU SOU DES ÉCOLES

Samedi 4 mars

Le Sou des Écoles fêtait la St Patrick : 170 personnes sont venues déguster une choucroute et se déhancher sur les musiques de Chouchou.



LE SKI ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS DE GROISSIAT grâce à l'association Parc Loisirs



L'association Parc Loisirs, avec le concours financier de la municipalité, a emmené une quarantaine d'enfants au ski pendant les vacances de février. La remise des étoiles a eu lieu pour l'assemblée générale le 10 mars. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont accompagné ce joyeux groupe. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine. N'hésitez pas à rejoindre les bénévoles pour que cette activité ne perde...

COMMÉMORATION DU 8 MAI



En 2023 les municipalités de Martignat et Groissiat poursuivent, côte à côte, leur devoir de mémoire auprès des anciens combattants. Les élus, les enfants, les enseignants et l'intervenant musique et la population s'associent fidèlement à cet hommage.



© JPMIAGLIA

GALETTES DU GROBBES CLUB



Le 10 juin

Levés à 4 heures, les membres de l'association se sont démenés pour faire 370 galettes qui, une fois encore, ont connu un énorme succès sur une seule journée.



FÊTE DU VILLAGE

9 et 10 septembre 2023

Samedi 9 septembre

Rendez-vous à 14h devant la mairie pour une balade accessible à tous, petits et grands.

La traditionnelle collation des chasseurs se fera au retour en mairie afin de permettre un nouveau parcours.

Dimanche 10 septembre

A partir de 11h30, Mme le Maire et le Conseil Municipal vous convient à l'**apéritif offert** dans le Parc de la salle polyvalente.

Le service de l'incontournable **Tartiflette** confectionnée par le Grobbes Club débutera dès 12h30.

Nouveauté cette année ; un menu enfant à retirer à la buvette : 1 hot-dog + 1 boisson + 1 crêpe ou 1 gaufre.

L'après-midi sera animé par Bernard Music avec un répertoire allant du musette à la chanson actuelle en passant par les tubes des années 80.

De nombreux jeux pour les plus jeunes seront organisés par le Sou des Écoles, l'Association Sportive et le Parc Loisirs.

> **Cartes pour 8 activités + 1 goûter au choix : 6€**

> **Jeu à l'unité : 1€**



Billets en vente dès maintenant auprès des associations, au secrétariat de la mairie de Groissiat (uniquement le matin), par mail à emorand@mairiegroissiat.fr et au 06.80.37.43.20



Thé dansant : de 14h30 à 19h, organisé par la Chorale l'Echo du Lange et animé par Stéphane CUILLEROT.

Salle polyvalente, entrée : **10€**



• **Menu adulte tartiflette : 12€**

• **Menu enfant snacking : 5€**



PORTRAITS CROISÉS DE GROISSIATIS

L'USOyonnax Rugby accède au Top 14 avec F. CIBRAY et M. LEIATAUA qui résident sur la commune



Fabien CIBRAY

Entraîneur de l'attaque depuis 2022.

Il a retrouvé Oyonnax Rugby, club dans lequel il avait évolué en tant que joueur de 2013 à 2017.

Évoluant au poste de demi-mêlée, il a connu les clubs de Pau, Biarritz, Toulon, Lyon et

à fini sa carrière de joueur à Provence Rugby, club dans lequel il a fait ses premières armes en tant qu'entraîneur.



Manu LEIATAUA

Joueur Samoan de 36 ans, il évolue au poste de talonneur à Oyonnax Rugby depuis 2020.

Il compte neuf capes, dont trois titularisations, avec l'équipe des Samoa.

Il a joué au North Harbour avant de rejoindre la France et le stade aurillacois, l'aviron bayonnais

de 2016 à 2018, Perpignan de 2018 à 2020 et enfin Oyonnax.



Bravo à nos champions qui ont soulevé le bouclier de Brennus.



Le conservatoire décerne une Mention Très Bien à Valentin STEGRE



Après avoir fait sa primaire à l'école de Groissiat où son frère Fabien est toujours scolarisé, Valentin est aujourd'hui en classe de 1^{ère} au Lycée Arbez Carme.

A 5 ans il exprime l'envie d'apprendre à jouer du violon. A 7 ans il entre au conservatoire et cette envie devient passion grâce à Virginie MANIN, son professeur, qui lui transmet son amour de la musique.

En avril dernier, il a la chance d'accompagner sur scène, avec une partie des élèves et des enseignants du conservatoire, le rappeur Youssoupha à Bourg-en-Bresse.



Il réussit brillamment son examen de fin de 2^{ème} cycle en validant 8 années de pratique instrumentale, récompensées par une mention très bien accordée par le jury.

Mardi 27 juin, dans le parc de la mairie de Groissiat, Valentin a participé à un concert donné par le conservatoire d'Oyonnax à l'occasion de la fête des cordes.

Il compte continuer, toujours accompagné de Virginie pour l'orchestre et de Jean-Baptiste SALOMEZ pour la musique de chambre.

Félicitations et bonne continuation à lui !

Gabriel FAIVRE



La relève est assurée au conseil municipal. Gabriel, fils de Xavier FAIVRE (conseiller municipal) et de Mélanie est né le 27 janvier.

Bienvenue à ce nouveau Groissiat !